



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU VENDREDI 3 septembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 3 septembre 2021, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 20H en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 17 août 2021

Présents : Valadas Hervé, Turbiez Chantal, Landeau Aurore, Grenaille Romain-Bérenger, Poulet Bernard, Maligne Francis, Marçais Bertrand, Champroy Nahoum, Duhamel Marie-Laure, Brard Michel, Pala Henri.

Absents :

Landeau Aurore est nommée secrétaire de séance

### Monsieur le Maire expose à l'ordre du jour :

- Délibération Territoire Zéro Chômeur de longue durée
- Délibération conclusion de procédure cimetière
- Délibération Aliénation chemin rural
- Discussions, délibération choix Tracteur
- Tarif colis des aînés
- Délibération et convention pour Atelier de relaxation périscolaire avec Mme De Malézieu **Psychomotricienne DE et Danse Art Thérapeute certifiée par l'EMVC**
- Délibération avis PLU Sauviat/Vige

Landeau Aurore donne lecture du compte rendu de la séance du 9 juillet 2021

**Les conseillers approuvent à l'unanimité le compte-rendu et le signent.**

### I- Territoire zéro chomeur de longue durée

Monsieur le Maire rappelle le contenu de l'expérimentation nationale « Territoire Zéro Chômeur de Durée » dont l'objectif est de participer à résoudre la problématique du chômage de longue durée (supérieur à 12 mois) sur le territoire.

Il rappelle que le déploiement de l'expérimentation est porté à l'échelle du Pays Monts et Barrages, en partenariat avec le PETR Monts et Barrages, l'association le Relais infos Services et l'association interconsulaire de la Haute-Vienne

Cette coopération d'acteurs a permis la fabrique du consensus local, le déploiement de la méthodologie de conduite du projet, la mise à disposition l'équipe projet et porte le comité local pour l'emploi (CLE),

Monsieur le Maire demande aux membres de conseil municipal de se prononcer :

- sur le soutiens et la participation au projet Territoire zéro chômeur de longue durée sur le territoire Monts et Barrages

- sur la participation à un « comité de l'exhaustivité » à l'échelle intercommunale qui a vocation à permettre l'identification de l'ensemble de personnes privées d'emplois volontaires.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## II- Conclusion procédure cimetièrre

Monsieur le Maire, rappelle la procédure entre la commune du Châtenet en Dognon et le C/ LESMESLE et JEANDAINE.

Monsieur le Maire présente le protocole d'accord transactionnel transmis par Maître Pauliat-Defaye en recommandé avec AR le 30 août 2021(annexé à la présente délibération).

La présente transaction vise à indemniser Madame et Monsieur LEMESLE de la perte de leur emplacement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'accord de signer le protocole d'accord transactionnel ainsi que tous les documents afférents à la conclusion de l'affaire.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel ainsi que tous les documents afférents à la conclusion de l'affaire.

## III- Aliénation chemin rural

Monsieur Le Maire donne lecture des courriers portant sur des aliénations de la part de :

- **Madame GONZALEZ Sandra « Doueneix » :**

**Chemin entre les parcelles A74 et A63**

- **Madame Frémont Emilie » Parcelles A 74 et A63**

**Maison actuellement en vente, courrier correspondant au vendeur et à l'acheteur.**

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité d'engager la procédure des enquêtes publiques et décide d'aliéner la partie du chemin supplémentaire entre les parcelles A60 et A75.

**Pour information Monsieur TIBOGUE René est chargé des fonctions de commissaire enquêteur et sera désigné par arrêté du Maire.**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

## IV- Colis des aînés

Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif des colis à 32 euros par personne suite à la situation économique.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## V- Atelier Péri-scolaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'Atelier de relaxation péri-scolaire.

Celui-ci donne lecture de la convention ainsi que le devis d'un montant de 45 euros par atelier.

Après avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- Approuve les termes de ladite convention, annexée à la présente délibération.
- Donne autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention entre la commune et Mme De Malézieu.
- Donne autorisation d'organiser les plannings correspondants à 12 séances, réparties sur l'année scolaire, chaque séance en groupe a un coût de 45 euros.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### **VI- PLU Sauviat sur Vige**

Monsieur le Maire donne lecture des documents afférents au plan local de l'urbanisme de la commune de Sauviat/Vige.

Le conseil municipal doit émettre un avis sur celui-ci.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité.

Fin de séance du Conseil Municipal : 22h15

Hervé VALADAS

Chantal TURBIEZ

Bernard POULET

Aurore LANDEAU

Marie Laure DUHAMEL

Nahoum CHAMPROY

Romain-Bérenger GRENAILLE

Michel BRARD

Henri PALA

Francis MALIGNE

Bertrand MARCAIS